

Commune de Veyrier

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 10 mars 2026 à 19h30

Salle du Conseil municipal

Sont présents : M. J.-E. GAUTROT, Président
Mmes M. BARRAS CAVE, A. BATARDON-CHAVAZ,
S. BERNHEIM-von ROTH, G. BISSON (suppléante, remplace
Mme N. EGLOFF), M. CHERBULIEZ, M. GAUTROT, V. KUSTER,
K. LEGER-WALRAVENS, C. SEVERIN-FORFAIT, Conseillères
municipales

MM. F. BARRO, A. BERNEY, W. FERGUSON, B. HIRSCHHEL,
C. HUTZLI, J. JOUSSON, A. De KALBERMATTEN (suppléant,
remplace Mme A. RICO-MARTIN), S. KAPANCI, Y. MESOT,
Y. MONNAT, M. MÜLLER, A. PAUTEX, F. SCHOCH, R. SCHWOK,
P. SUDRE, F. TABOADA et C. ZURN, Conseillers municipaux

Sont excusés : Mmes N. EGLOFF, A. RICO-MARTIN, Conseillères municipales

Y assistent : M. C. ROBERT, Maire et Président
Mme A. TAGLIABUE, Vice-présidente
M. J.-M. MARTIN, Membre
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale
Mme S. CHAPOU, Procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2026.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Eclaircir la route de Veyrier pour notre sécurité ! – pétition.
5. Propositions du Conseil administratif.
 - a) Crédit d'investissement complémentaire pour la réfection et l'aménagement de la Fontaine de César (prop. n°26.03)
 - b) Végétalisation du préau de l'école de Grand-Salève (prop. n°26.05)
 - c) Radiation d'une servitude d'usage de stationnement public au chemin Sur-Rang, parcelle 4577 (prop. n°26.06)
6. Propositions des Conseillers municipaux.
 - a) Modification partielle du règlement du Conseil municipal -- (prop. n°26.07)

- b) Trafic transfrontalier à Veyrier – projet de résolution.
 - c) Pour un éclairage public intelligent, sobre, sécuritaire et respectueux de l'environnement – projet de motion.
7. Questions et divers.

Le président ouvre la séance.

M. TABOADA demande que la pétition « Eclairer la route de Veyrier pour notre sécurité ! », prévue au point 4 de l'ordre du jour, soit discutée en même temps que le point 6c. portant sur le projet de motion « Pour un éclairage public intelligent, sobre, sécuritaire et respectueux de l'environnement ».

La modification de l'ordre du jour est acceptée par 24 oui et 2 abstentions.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2026.

Le procès-verbal de la séance du 3 février 2026 est approuvé par 22 oui et 4 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président indique que le bureau du Conseil municipal a reçu un courrier de l'association des Intérêts de Vessy et de l'association Veyrier-Rasses-Marais portant sur le carrefour du Stand-de-Tir et de la route Antoine-Martin. Ces deux associations se sont adressées à l'OCT et au département de la santé et de la mobilité (DSM) pour demander le maintien du giratoire créé pendant les travaux de réaménagement menés aux Grands Esserts. Le bureau a reçu des réponses de l'OCT, à destination de Mme LUCAZ, présidente de l'AIV, mais également du conseiller d'Etat chargé de la santé et de la mobilité, M. MAUDET, à destination de l'association Veyrier-Rasses-Marais. Le président donne lecture de la réponse de ce dernier (annexe 1).

3. Communications du Conseil administratif.

M. ROBERT rappelle que, lors du dernier Conseil municipal, un différend a porté sur les modalités de retrait d'une proposition du Conseil administratif par le Conseil administratif lui-même. Afin de lever toute ambiguïté, le Conseil administratif s'est adressé au service des affaires communales (SAFCO) qui a confirmé qu'il pouvait retirer, en début de séance, une proposition qu'il a faite, bien que cela ne figure pas en toutes lettres dans le règlement du Conseil municipal. En effet, il convient d'interpréter la loi dans l'esprit et de faire preuve de bon sens. Le SAFCO confirme donc une pratique suivie par le Conseil municipal jusqu'ici. Les conseillers municipaux ont reçu la détermination du SAFCO sur ce point. Ensuite, il indique que les réponses au postulat sur l'installation et l'extension de la fibre optique sur le territoire de la commune de Veyrier et à celui sur la « Mobilité douce à Veyrier » se trouvent sur CMNet. Pour répondre à la question de Mme EGLOFF sur la dégradation de l'agorospace de l'école de Pinchat, il relève qu'un montant de CHF 20'000 est inscrit au budget pour l'entretien de cet espace. Une demande d'offre à un mandataire est

en cours avec le souhait de réaliser les travaux nécessaires ce printemps ou au cours de l'été. Le remplacement des filets pourra être effectué plus rapidement. En réponse à la demande de M. KAPANCI, il indique qu'une étude et une demande sont en cours pour installer des toilettes au parc de la Mouille. En effet, comme des communiens souhaitaient des toilettes dans le cimetière, le service des routes et espaces verts (SREV) a tenu compte de ce point dans le budget avec l'objectif d'en installer côté parc, à hauteur du mur de séparation entre le cimetière et le parc. Pour répondre à M. ZURN, le Conseil administratif n'entend pas installer prioritairement un banc dans le parc à chiens. En effet, il était prévu de mettre en place différents bancs d'appui, dans le périmètre de l'EMS des Châtaigniers, en direction du village et de l'arrêt de bus des Tournettes, pour permettre une meilleure circulation des résidents. Dans un deuxième temps, l'installation du banc demandé pourra être examinée en fonction du budget.

M. MARTIN annonce que la haie non taillée mentionnée par M. HIRSCHEL a finalement été taillée. La priorité appliquée par la commune concernant le respect de cette réglementation concerne les trottoirs qui ont une dimension suffisante — soit 1,2 mètre — pour permettre le passage, en toutes saisons, des personnes à mobilité réduite, des poussettes et des engins communaux d'entretien. Ces trottoirs sont très souvent utilisés pour relier un point à un autre ; il est donc primordial que cette règle soit respectée en priorité. Pour des raisons de sécurité, il en va de même lorsqu'il n'y a pas de trottoirs et que ces haies entravent la chaussée. Les agents de la police s'attellent à faire respecter cette réglementation toute l'année, car il n'y a plus d'échéance à date fixe pour la taille des haies, selon la loi sur les routes. Il indique que le retour écrit du Conseil administratif sur le postulat « Mobilité douce à Veyrier », disponible sur CMNet, apporte la réponse à la question de M. BUCHWALDER concernant la piste cyclable sur le pont de Sierne. Il rappelle la question de M. MONNAT concernant la possibilité d'ajouter un marquage au sol qui permettrait aux riverains proches de l'intersection du chemin de la Place Verte et de la route de Veyrier de sortir de chez eux quand la route est obstruée par des voitures attendant au feu de signalisation. Il répond que, bien que le Conseil administratif soit conscient de cette difficulté, il est dans l'obligation de répondre en fonction de la législation en vigueur. Celle-ci mentionne que les véhicules circulant sur une route publique bénéficient de la priorité et qu'un usager qui s'engage depuis un accès privé ou un débouché non prioritaire doit attendre qu'une possibilité d'insertion se présente. Cette situation relève donc des règles générales de priorité ; il faut alors compter sur la compréhension des automobilistes circulant sur la route communale pour laisser sortir les résidents.

Mme TAGLIABUE rappelle qu'une séance d'information intitulée « Transition énergétique : quelles solutions pour les propriétaires de maisons individuelles ? » se tiendra le mercredi 18 mars de 19h00 à 21h00 à la salle Grand-Salève. Elle ajoute que le Conseil administratif allouera un montant maximum de CHF 50'000 de contribution environnementale à un programme d'accompagnement pour l'installation de pompes à chaleur. Chaque propriétaire veyrite pourra bénéficier de l'expertise du groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur GSP. Cet accompagnement sera subventionné à 50% par la commune, soit CHF 700 jusqu'à concurrence du budget alloué de CHF 50'000. Ce dispositif permet d'offrir à ces habitants un cadre sécurisé, neutre et de qualité pour favoriser la transition vers des solutions de chauffage renouvelable. Ensuite, elle annonce qu'une soirée de célébration de la performance

de Tanguy NEF, gagnant de la médaille d'or du combiné par équipe avec Franjo VON ALLMEN aux jeux olympiques de Bormio, aura lieu le 27 avril dès 18h30 à l'espace Grand-Salève, en collaboration avec le canton. En réponse à la question de M. FERGUSON sur la création d'un planning des manifestations respectant une équité de traitement entre les différentes centralités de la commune, elle rappelle que Veyrier est constituée de trois entités distinctes : le village, le plateau de Vessy et celui de Pinchat. Les événements de grande taille peuvent être organisés sur le plateau de Vessy, au Grand-Donzel, et au village, dans les environs de l'école Grand Salève, lieux prévus pour monter la grande tente communale. Les événements de plus petite ampleur peuvent être organisés dans divers endroits du village, comme Bourgeons en Fête qui aura lieu cette année dans le parc derrière la mairie et autour de la place du Tibet. En revanche, la commune ne possède aucune infrastructure à Pinchat, excepté l'école seul lieu qui permet d'organiser de petites manifestations. Historiquement, tous les événements importants se déroulaient au village. Le Conseil administratif a décidé de déplacer la fête du 1^{er} août au Grand-Donzel, afin d'équilibrer les lieux des manifestations et simplifier le montage et le démontage de la tente — décision qui lui a valu de nombreuses critiques. Le Conseil administratif tente de faire au mieux avec les moyens disponibles. Lorsque l'esplanade Jean-Piaget sera terminée, il sera possible d'y organiser des événements d'une certaine ampleur. Elle présente le programme des manifestations culturelles. L'exposition « La Fukai, affabulation naturaliste » du sculpteur sur bois Renaud Robin se tiendra du 12 au 29 mars 2026 à la Mansarde. Le vernissage est prévu le 12 mars à 18h30. Le spectacle jeune public « Track Attack » d'Elvett et Simon Aeschmann aura lieu le 22 mars à 15h00 à la salle Grand Salève. L'exposition de peinture et broderie « Finestra » de Lætitia Pascalin se tiendra du 23 avril au 10 mai à la Mansarde. Le vernissage est prévu pour le 23 avril à 18h30. Finalement, le spectacle humoristique « Planchette ! » de Simon Romang aura lieu le 24 avril à 20h00 à la salle Grand-Salève. Elle conclut son intervention en annonçant que le Conseil administratif a décidé d'octroyer deux aides d'urgence de CHF 1'000 chacune à la Croix-Rouge suisse et à Save the Children, dans le cadre des graves conflits qui embrasent le Moyen-Orient.

4. Eclairez la route de Veyrier pour notre sécurité ! – pétition.

Ce point sera traité au point 6c. de l'ordre du jour.

5. Propositions du Conseil administratif.

a) Crédit d'investissement complémentaire pour la réfection et l'aménagement de la Fontaine de César (prop. n°26.03)

M. MARTIN rappelle que ce crédit d'investissement a été voté par le Conseil municipal le 16 mai 2023 pour un montant de CHF 60'000 TTC et que le descriptif détaillé des coûts estimés était joint à la proposition. La proposition de 2023 mentionnait que l'association des Amis de la Fontaine de César désirait débiter les travaux en été 2023 et que le Conseil administratif avait prévu de lui confier un mandat de réalisation, compte tenu de sa compétence technique et administrative pour assumer cette responsabilité. Aujourd'hui, le Conseil administratif demande la validation du crédit complémentaire. Tous les montants ont été corroborés avec une délégation des Amis

de la Fontaine de César et comportent les libellés des dépassements effectifs. Certains dépassements sont dus à des travaux supplémentaires qui n'avaient pu être prévus lors de l'établissement du descriptif de 2023. D'autres travaux ont été suggérés par l'association. Ces travaux, faisant sens pour l'aménagement de ce site, ont été validés par la commune. Il s'agit de la pose d'une barrière à bascule avec une partie fixe, ainsi que la prolongation d'un muret pour des raisons de sécurité. La mise en souterrain des réseaux secs sur le chemin des Pralets et le paiement du boîtier électrique ont été financés par la commune d'Etrembières. Les dernières factures n'ayant été reçues qu'à la fin du mois de novembre 2025, à la suite de travaux que le maçon et le paysagiste n'ont pu entreprendre qu'après les aménagements réalisés par la commune d'Etrembières, le Conseil administratif demande au Conseil administratif d'accepter ce crédit supplémentaire de CHF 15'499.70.

M. MÜLLER indique que le retrait de la proposition du Conseil administratif, lors de la dernière séance du Conseil municipal, était dû à des remarques de l'association des Amis de la Fontaine de César concernant certains montants et leur désignation. Ces montants sont inclus dans ce crédit supplémentaire. Au vu des propos de ce soir et de l'exposé des motifs, cette ambiguïté a été levée pour la plus grande satisfaction de toutes les parties. Le groupe Le Centre propose donc l'entrée en matière et le vote immédiat.

M. PAUTEX déclare que, sous l'impulsion de l'association des Amis de la Fontaine de César, la rénovation de cet espace est une réussite architecturale et sociale qui a impliqué les communes de Veyrier et d'Etrembières. Le décompte final de ce projet présente un dépassement de crédit d'investissement de CHF 15'499.70. Le groupe PLR n'y voit pas d'objection, entre en matière et propose le vote immédiat.

M. TABOADA indique que le groupe LJS-Vert'libéraux ne s'opposera pas à l'entrée en matière ni au vote immédiat. Néanmoins, il leur semble important d'exprimer que le malentendu ayant mené à la situation vécue lors du dernier Conseil municipal est le résultat d'une compréhension différente des informations transmises aux groupes. Ils n'ont, pour leur part, pas été informés des éléments évoqués ce soir. S'ils l'avaient été, le malentendu de la dernière séance ne se serait pas produit. Cette situation doit servir de leçon de communication constructive. A l'avenir, ils invitent le Conseil administratif à communiquer de tels éléments, afin de faciliter les échanges.

M. SCHOCH indique que le groupe Veyrier-Ensemble a pris connaissance de l'exposé des motifs concernant le crédit d'investissement complémentaire pour la réfection et l'aménagement de la Fontaine de César. Ils ont pris note du fait que des travaux supplémentaires, qui n'avaient pas été prévus, ont dû être réalisés pour mener cet aménagement à bien. Il s'agit de la prolongation d'un muret et de l'installation d'une barrière à bascule qui, à eux seuls, impliquent le dépassement de CHF 15'499.70. Tenant compte de ces éléments, ils ont décidé d'entrer en matière et de proposer le vote immédiat.

M. FERGUSON indique que le groupe Socialistes-Vert-e-s votera en faveur de ce projet de délibération et propose le vote immédiat.

Mme BATARDON-CHAVAZ remarque que le Conseil administratif n'est pas responsable du malentendu de la dernière séance. En effet, il se trouve que l'un des

membres de l'association des Amis de la Fontaine de César a envoyé un mail à ses propres connaissances élues.

L'entrée en matière est acceptée par 25 oui et 1 abstention.

Le vote immédiat est accepté par 25 oui et 1 abstention.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est accepté à l'unanimité — 26 oui.

b) Végétalisation du préau de l'école de Grand-Salève (prop. n°26.05)

Mme TAGLIABUE indique que le Conseil administratif, préoccupé par l'aspect très minéral du préau de l'école de Grand-Salève ainsi que par l'augmentation de périodes de fortes chaleurs durant l'été, a mandaté Biol Conseils en novembre 2023, afin qu'il effectue une étude de faisabilité pour végétaliser le préau tout en respectant les diverses contraintes liées aux nombreuses utilisations de cet espace. Les deux contraintes principales identifiées sont les suivantes : une impossibilité de creuser en profondeur sur une grande partie de l'espace en raison du sous-sol occupé par les vestiaires du football et l'emprise de la tente de la Vogue qui ne permet l'installation d'aucun aménagement fixe. À la suite de la première proposition de Biol Conseils, de nombreux échanges entre l'APCV, l'école et l'administration ont eu lieu. L'APCV et les enseignants de l'école de Grand-Salève souhaitaient mettre en place une démarche participative avec les divers utilisateurs du préau. Cela a été accepté par la commune et a été initié en août 2025 et géré par Bio-Eco. Ce dernier a fourni, en octobre 2025, un rapport décrivant les souhaits des différents participants de cette démarche. Ces souhaits ont été intégrés à la proposition présentée ce soir. Contrairement aux propos relayés dans la Lucarne, ce n'est pas un projet au rabais, mais réaliste, tenant compte des contraintes du lieu et des souhaits des enfants, des enseignants et des divers usagers de cet espace. Des dégrappages d'enrobées seront exécutés, des arbres seront plantés, une pergola et un couvert seront installés pour offrir davantage d'ombrage et deux îlots végétalisés mobiles seront installés au centre du préau et pourront être déplacés lors des manifestations. Les places de jeux seront rénovées dans la même temporalité, sans être comptabilisées dans ce projet, car une ligne est prévue pour cela dans le budget de fonctionnement. L'ensemble de ce projet est soumis à une demande d'autorisation de construire. Les travaux seront réalisés par étape, le plus rapidement possible et durant les vacances scolaires. Le Conseil administratif est heureux de présenter un projet concret et demande au Conseil municipal d'entrer en matière et de renvoyer cette proposition de végétalisation du préau de l'école de Grand-Salève pour la somme de CHF 440'000 dans la commission qu'il souhaite.

Mme GAUTROT annonce que le groupe LJS-Verts'libéraux salue cette proposition de végétalisation du préau de l'école de Grand-Salève. En septembre 2025, ils avaient déjà soutenu la motion « des préaux oasis pour le bien-être des enfants et de la commune ». Le projet présenté aujourd'hui prend clairement cette direction. La réalité est simple : les épisodes de chaleur deviennent plus fréquents et plus intenses. Les préaux minéralisés se transforment rapidement en véritables îlots de chaleur. Adapter

ces espaces n'est plus un luxe, mais une nécessité pour la santé et le bien-être des enfants, ainsi que de tous les utilisateurs du site. Ils saluent également la démarche participative qui a permis d'associer parents, élèves et services techniques. Le projet proposé trouve un bon équilibre : apporter de l'ombre et de la fraîcheur tout en maintenant l'usage du préau pour les activités communales comme la Vogue. Toutefois, ils ont relevé que certains coûts de construction ne sont pas encore entièrement chiffrés. Pour ces raisons, ils acceptent l'entrée en matière et soutiennent le renvoi aux commissions Aménagement et constructions et des finances. Enfin, ils se permettent de rappeler leur demande concernant le partage des plans du préau végétalisé de l'école des Grands Esserts avec les conseillers municipaux. Ces informations permettront d'avoir une vision de l'évolution des infrastructures scolaires.

M. JOUSSON indique que la lecture de l'exposé des motifs permet de comprendre l'historique de ce projet dont le budget a été presque doublé entre 2024 et aujourd'hui. Le groupe Veyrier Ensemble a apprécié cette évolution, les échanges avec l'APCV, ainsi que la maîtrise du projet par le Conseil administratif. En effet, un projet de construction, quel qu'il soit, ne peut s'affranchir des contraintes du lieu dans lequel il s'insère. C'est ce que l'on nomme en architecture le génie du lieu. Les contraintes de ce projet étaient nombreuses : construire sur la dalle des vestiaires du football, conserver l'espace pour la tente de la Vogue et garantir l'accès aux camions de pompiers qui doivent pouvoir s'approcher de toutes les façades. Ce dernier point sera important pour la demande d'autorisation de construire. L'aménagement, que les membres de ce Conseil auront tout le loisir de décortiquer en commission, répond à ces contraintes. Ils signalent néanmoins à l'administration que, lorsqu'un devis général présente des positions à 5 centimes sous entendant un retour de soumission et qu'il est écrit que tous les coûts sont maîtrisés, il est quelque peu dommage que le poste « divers et imprévus » soit si important. Il est en effet question de 15% avec l'arrondi à CHF 440'000. Par ailleurs, la dernière ligne du devis général présente le total net TTC et non pas le total brut HT. Ils entrent en matière et demandent le renvoi en commission Aménagement et constructions. Il serait intéressant que les aménagements qu'il est prévu de réaliser dans le préau et le patio de l'école des Grands Esserts soient présentés dans le cadre de la commission.

Mme LEGER-WALRAVENS déclare que le groupe PLR se réjouit du projet de réaménagement du préau de l'école de Grand-Salève proposé par le Conseil administratif et dont le budget de CHF 440'000 est plus que conséquent. Cet investissement à long-terme qui a intégré les demandes des différents usagers du préau est bénéfique, non seulement pour les utilisateurs directs de l'école, mais aussi pour les habitants des alentours. En effet, même si Veyrier ne comporte pas d'îlots de chaleur, certaines zones sont plus minéralisées que d'autres. Le parking de la douane et la place de l'Eglise en sont des exemples. Cette végétalisation saura concourir à la prévention contre les îlots de chaleur en amenant du confort et un nouvel espace de jeux pour les élèves de l'école. Compte tenu des difficultés structurelles liées à ce projet, la présence du nouvel abri PC en sous-sol, de potentielles lignes électriques et des contraintes organisationnelles, ils demandent le renvoi de ce projet d'envergure en commission Aménagement et constructions pour un examen plus approfondi.

M. HUTZLI indique que le groupe Le Centre a étudié ce projet avec intérêt. Ils remercient le Conseil administratif de sa proposition et d'avoir tenu compte des diverses contraintes et des diverses réunions qui ont eu lieu pour satisfaire le plus

grand nombre de personnes. Ce sera maintenant à la commission Aménagement et constructions de l'améliorer ou d'en retirer certains éléments. Ils regrettent néanmoins que le terrain de football ait été retiré. Il faudra maintenant partager le terrain de basketball avec celui du football, ce qui pourrait provoquer quelques conflits. Ils entrent en matière et demandent le renvoi en commission Aménagement et constructions.

Mme BISSON, suppléante de Mme EGLOFF, donne lecture de l'intervention de cette dernière : « Tout d'abord, le groupe Socialistes-Vert·e·s se réjouit que le thème de la minéralisation des cours d'école, dans le contexte des îlots de chaleur, soit aujourd'hui débattu dans ce Conseil. Ils remercient le Conseil administratif et toutes les personnes impliquées et saluent la volonté de remédier à une situation problématique. Ils se réjouissent également que les moyens prévus et l'ampleur des transformations aient été revus à la hausse. Pour situer le contexte, ils avaient déposé, en septembre dernier, une motion pour lancer une réflexion sur l'ensemble des cours d'école existantes, ainsi que sur celle en projet. La motion n'avait pas été acceptée, entre autres parce qu'elle aurait pu retarder le projet. Quelques semaines plus tard, le plan d'investissement qui a été adopté prévoyait CHF 250'000 pour le préau de l'école de Grand-Salève. Aujourd'hui, il est proposé d'engager presque le double pour un même site. Cela laisse penser que le projet s'est enrichi pour mieux répondre aux besoins et qu'il se rapproche, désormais, d'une véritable transformation qui aura un impact réel sur le bien-être des élèves et des autres usagers. Ils se réjouissent que la question progresse et que des éléments issus de la démarche participative aient été intégrés, même si, malheureusement, ces résultats, disponibles depuis plusieurs mois, ne sont pas encore accessibles publiquement. Il est très positif de constater la façon dont le projet s'est développé grâce à cette démarche : des idées innovantes ont émergé, comme les îlots végétalisés mobiles ou encore l'amphithéâtre prévu dans l'espace à l'ouest du préau, permettant l'enseignement à l'extérieur. Elles illustrent bien la créativité et le potentiel d'innovation. Cependant, ils estiment qu'il existe des limites spatiales : un projet d'aménagement visant à réduire efficacement les îlots de chaleur ne peut pas se limiter à un seul fragment. Il est nécessaire de considérer l'ensemble du périmètre qui entoure le bâtiment et de réfléchir à la manière dont l'espace global peut être organisé et utilisé. Les deux remarques qu'ils souhaitent formuler découlent directement du titre même du projet. D'une part, le terme de végétalisation leur semble réducteur : il s'agit avant tout de l'aménagement d'un espace. Un préau n'est pas seulement utilisé pendant la récréation par les élèves et le personnel, c'est aussi un espace public vivant, que fréquentent enfants et familles après l'école. La question mérite donc d'être posée plus largement : comment végétaliser un préau, mais surtout comment aménager un espace public qui remplit plusieurs fonctions. D'autre part, les enjeux — chaleur, minéralité, manque d'ombre — concernent l'ensemble des cours de la commune. Il est difficile de réfléchir sérieusement à ces questions en se limitant à un seul site. Enfin, permettez-nous un bref mot sur le rôle des espaces de jeu. Le jeu peut être vu comme le métier des enfants, car il leur offre l'occasion d'apprendre, d'explorer et de développer leurs compétences. Des travaux en sciences de l'éducation rappellent que jouer, c'est apprendre. Les environnements dans lesquels les enfants évoluent façonnent directement leur expérience et leur développement. Nous avons donc la responsabilité, en tant que commune, de créer des espaces flexibles, naturels et stimulants, qui favorisent l'imagination, l'appropriation active et le contact avec la nature. Il faut garder à l'esprit que ce projet concerne bien plus que le confort, l'image ou l'attractivité : il s'agit de la qualité du développement et du bien-être de nos enfants. Dans cette perspective, il serait intéressant de mieux connaître les

intentions du projet concernant la rénovation et l'aménagement des espaces de jeu, qui constituent un élément central de ces environnements. Il semble donc particulièrement pertinent que cette question soit examinée en commission Aménagement et constructions. Comme souligné dans le projet, il y a de nombreuses contraintes techniques et organisationnelles à garder en tête, mais il faut aussi vérifier que certaines ne soient pas plutôt politiques. Cela permettra d'approfondir la réflexion, d'élargir le regard et de développer une approche cohérente pour l'ensemble des espaces scolaires. Dans cet esprit, ils soutiendront le renvoi en commission.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité — 26 oui.

Le renvoi en commission Aménagement et constructions est accepté à l'unanimité — 26 oui.

Le renvoi en commission des finances est refusé par 21 non et 5 oui.

c) Radiation d'une servitude d'usage de stationnement public au chemin Sur-Rang, parcelle 4577 (prop. n°26.06)

M. ROBERT rappelle que cette proposition est analogue à celle qui a été soumise et acceptée en septembre 2024 et qui concernait une parcelle voisine. Lors du réaménagement du chemin Sur-Rang en 2008, la commune avait conclu une servitude avec la propriétaire d'une parcelle jouxtant le chemin, pour créer deux places de parc à cheval sur une partie de son terrain. L'acte notarié prévoit, qu'à première réquisition de la propriétaire, la commune s'engage à radier cette servitude. Cette personne étant maintenant au bénéfice d'une autorisation de construire sur sa parcelle, elle a demandé cette radiation. Le registre foncier demandant qu'une telle décision soit validée par le Conseil municipal, le Conseil administratif demande l'approbation de cette délibération.

M. MESOT indique que le groupe Socialistes-Vert·e·s accepte l'entrée en matière et demande le vote immédiat.

Mme KUSTER annonce que le groupe Veyrier-Ensemble propose l'entrée en matière et le vote immédiat.

M. SCHWOK déclare que le groupe LJS-Vert'libéraux proposent également l'entrée en matière et le vote immédiat.

Mme CHERBULIEZ indique que le groupe PLR propose le vote immédiat et l'acceptation de cette proposition.

M. HUTZLI indique que le groupe Le Centre se rallie aux propositions faites d'entrée en matière et vote immédiat.

M. BARRO déclare qu'il s'abstiendra sur cette proposition.
L'entrée en matière est acceptée par 25 oui et 1 abstention.

Le vote immédiat est accepté par 25 oui et 1 abstention.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est accepté par 25 oui et 1 abstention.

6. Propositions des Conseillers municipaux.

a) Modification partielle du règlement du Conseil municipal – (prop. n°26.07)

Mme SEVERIN-FORFAIT informe que la discussion de cette proposition au sein du groupe Veyrier-Ensemble a fait émerger plusieurs interrogations concernant le rôle des suppléants, ainsi que leurs droits et leurs devoirs. Toutefois, ces questions dépassent la seule modification sur laquelle ce Conseil doit se prononcer aujourd'hui. Elles renvoient plus largement à la manière dont cette fonction est exercée depuis le début de la législature. Ils se sont notamment interrogés sur la charge financière que peuvent entraîner les remplacements répétés de conseillers municipaux au sein des commissions et du Conseil municipal. De même, compte tenu du rôle particulier des membres du bureau, il paraît légitime de se demander si leur remplacement ne devrait pas, le cas échéant, être assuré par des élus. Au fond, ces interrogations montrent qu'il serait utile de prendre un moment pour examiner sereinement l'ensemble de ces questions, d'autant plus que cette fonction reste relativement récente dans la commune. C'est pourquoi, ils proposent de renvoyer cette proposition à la commission Sécurité, administration et naturalisations, afin de permettre une discussion approfondie et aboutir à une solution claire et cohérente.

M. FERGUSON indique que le groupe Socialistes-Vert·e·s se réjouit que la nouvelle fonction de suppléant, une nouveauté de cette législature, continue d'être améliorée en fonction des constatations faites et des nécessités dues au fonctionnement du Conseil municipal. Ils voteront donc en faveur d'une entrée en matière et d'un vote immédiat.

Mme BARRAS CAVE annonce que le groupe PLR vote également en faveur des modifications apportées au règlement du Conseil municipal, de sorte que les membres suppléants puissent remplacer un membre du Conseil municipal au bureau sans y présider et qu'un membre du Conseil municipal ou un suppléant puisse siéger en commission sans être président ou rapporteur. Ils demandent le vote immédiat.

Mme GAUTROT indique que cette modification partielle du règlement du Conseil municipal va dans le bon sens. Elle permettra à un conseiller municipal suppléant de remplacer un élu titulaire absent au sein du bureau, garantissant ainsi la continuité du travail institutionnel. Elle renforce également le rôle et les prérogatives des suppléants. Ceux-ci s'engagent dans la vie politique communale et il est légitime que leur participation puisse être pleinement valorisée lorsque la situation l'exige. Cette adaptation permet aussi aux groupes politiques de maintenir leur représentation au bureau, même lorsqu'un élu titulaire est momentanément indisponible. C'est donc une mesure pragmatique et cohérente avec le bon fonctionnement de ce Conseil. Pour toutes ces raisons, le groupe LJS-Vert·libéraux soutient l'entrée en matière et le vote immédiat de cette modification.

M. ZURN déclare que le but de cette demande vise à élargir les attributions des élus suppléants nouvellement impliqué depuis le début de cette législature. Ces points ont déjà été abordés à plusieurs reprises lors des sessions du bureau et au sein des divers groupes. Le groupe Le Centre y est favorable et demande l'entrée en matière, ainsi que le vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée par 22 oui et 4 abstentions.

Le vote immédiat est accepté par 18 oui, 5 abstentions et 3 non.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est accepté par 20 oui, 4 abstentions et 2 non.

b) Trafic transfrontalier à Veyrier – projet de résolution.

M. SCHWOK indique que le groupe LJS-Vert'libéraux soutient ce projet de résolution, car le texte correspond au postulat qu'ils avaient déposé. Ils sont également favorables au maintien du point 3 indiquant qu'il faudrait créer des dispositifs permettant de prioriser les transports publics entre la douane de Veyrier et les giratoires du Petit-Veyrier et de Sierne, afin d'éviter que le nouveau BHNS et le bus 8 ne se retrouvent coincés dans les embouteillages. Ils ne comprennent pas pourquoi certains souhaiteraient supprimer ce paragraphe. Ils auraient certes préféré que ce projet prenne la forme d'un postulat, mais malgré le refus de ce format, il paraît essentiel que le Conseil administratif soutienne cette résolution que le Conseil municipal adresse au Conseil d'Etat. Ils souhaitent également que le Conseil administratif étaye l'argumentation de cette résolution pour augmenter les chances d'être entendu par le Conseil d'Etat et qu'un effort de communication auprès de la population soit réalisé.

M. MONNAT indique que le groupe PLR souhaite tout d'abord saluer le groupe LJS-Vert'libéraux pour avoir transformé en postulat, puis en résolution, un problème que chacun à Veyrier ne connaît que trop bien. En effet, le trafic pendulaire pèse lourdement sur le quotidien de nombreux habitants. Ils se félicitent de voir que la prise de conscience progresse : ne pas vouloir aborder un problème ne le fait pas disparaître pour autant. Le fait que tous les groupes aient finalement signé cette résolution en est la preuve. Le travail en commission a permis d'apporter des réponses concrètes à des préoccupations majeures de la population. Toutefois, certains aspects relèvent de la compétence du canton et c'est précisément l'objet de cette résolution. Certes, elle ne fera pas disparaître tous les embouteillages du jour au lendemain, mais elle marque une étape importante et nécessaire pour avancer. Ils attirent toutefois l'attention des membres de ce Conseil sur une imprécision dans la deuxième invite. Il n'est pas question d'un « parking d'autoroute », mais bien d'un parking déjà accessible depuis la route départementale. Ils proposent donc de reformuler ainsi : « d'intensifier la pression sur les autorités françaises afin de permettre un accès rapide et facilité du parking du téléphérique du Salève depuis l'autoroute ». Ils soutiennent pleinement cette résolution et recommandent son renvoi au Conseil administratif.

M. SCHWOK explique que la demande d'ajout de la phrase « de transformer le parking de l'autoroute de la gare du téléphérique du Salève » provient de la situation suivante.

Deux parkings existent. L'un est à destination des personnes qui souhaitent prendre le téléphérique et est accessible depuis la départementale ou par la route du Pas-de-l'Echelle. L'autre est seulement accessible par l'autoroute en provenance d'Annemasse et n'est pas exploité. Il s'agit donc de permettre son accès depuis la départementale.

Suite à cette explication, **M. MONNAT** déclare qu'il retire sa demande d'amendement.

M. BERNEY annonce que le groupe Veyrier-Ensemble s'est joint à l'ensemble des partis de cette assemblée pour soumettre ce projet de résolution relatif au trafic transfrontalier. Bien qu'il n'existe pas de solution simple aux problèmes multiples induits par la mobilité pendulaire, l'intensité sans cesse croissante des nuisances que génère le trafic transfrontalier impose de tout mettre en œuvre pour en limiter l'impact. Cette résolution se veut l'expression d'une volonté politique claire et commune à l'ensemble des Veyrites. C'est aussi l'affirmation que des mesures doivent être prises sans tarder afin de modifier les usages en matière de mobilité. Cette résolution reprend des principes déjà étudiés, souvent inscrits dans le Plan directeur communal (PDCOM), et doit ainsi servir de liste de priorités pour le canton dans la mise en œuvre des mesures planifiées. La marge de manœuvre de la commune sur ce sujet étant faible, il semble indispensable de rappeler au canton qu'il est certes compétent dans ce domaine, mais qu'il a aussi le devoir d'agir pour le bien-être des habitants de Veyrier. Ils acceptent les demandes de modifications proposées par les collègues et proposent d'approuver ce projet de résolution, afin qu'il soit transmis sans délai aux autorités compétentes du canton.

M. HUTZLI informe que le groupe Le Centre se joint aux divers groupes pour soutenir ce projet de résolution. Toutefois, ce sujet est source de discussion depuis de nombreuses années et ils espèrent que ce projet ne sera pas un nouveau coup dans l'eau. En effet, la décision reviendra au canton et la France devra également se prononcer. Ils avaient proposé le retrait du point 3, car l'une des solutions serait d'ajouter des feux de signalisation, augmentant donc la pollution des voitures à l'arrêt. L'autre solution serait de fermer la route du Pas-de-l'Echelle ou d'y ajouter des dispositifs de priorité. Bien qu'il faille faire des économies d'électricité, il semblerait que les signaux lumineux soient en augmentation.

M. SCHWOK indique que, concernant le point 3, il s'agirait de créer une voie de bus ou d'installer un feu de signalisation pour permettre une priorité du bus sur la route du Pas-de-l'Echelle.

M. SUDRE remarque que les discussions portant sur cette thématique en commission Energie et environnement ont été riches et ont conduit à la transformation de la motion en résolution. Elle est consensuelle et a été signée par tous les groupes. Si le groupe Socialistes-Vert·e·s pouvait émettre une demande, ce serait que les documents présentés en commission soient rendus publics, car ils répondent aux questions de la population. Un retour en commission leur semble inutile ; ils proposent donc l'entrée en matière et le vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité — 26 oui.

L'amendement visant à retirer l'invite 3 telle que rédigée dans le projet de résolution est refusé par 13 non, 12 oui et 1 abstention.

Le vote immédiat est accepté par 24 oui et 2 abstentions.

Le président donne lecture du projet de résolution. Il précise qu'il n'est pas possible de renvoyer un projet au Conseil administratif, puisque le Conseil municipal adresse sa demande au Conseil d'Etat. Le bureau rédigera le courrier d'accompagnement.

M. HUTZLI, suite à la remise au vote de l'amendement, se dit heurté par la décision prise. En effet, le résultat du premier vote était l'acceptation de la suppression de l'invite 3. Si certains conseillers municipaux n'ont pas compris l'objet du premier vote, ils conviendraient qu'ils soient plus attentifs.

Le projet de résolution est accepté par 23 oui et 3 abstentions.

c) Pour un éclairage public intelligent, sobre, sécuritaire et respectueux de l'environnement – projet de motion.

Le président rappelle que ce point inclut également la discussion sur la pétition « Eclairer la route de Veyrier pour notre sécurité ! » originellement prévue au point 4 de l'ordre du jour. Cette pétition en ligne, signée par 71 personnes, demande le rétablissement de l'éclairage public sur la route de Veyrier.

M. TABOADA indique que cette pétition a été envoyée aux conseillers municipaux à la suite d'un accident dramatique qui a eu lieu sur ce tronçon. Cet accident est révélateur d'une problématique et il invite le Conseil municipal à réagir. Sans le projet de motion, il aurait fallu que cette pétition arrive à la commission des pétitions du Grand Conseil. Néanmoins, dans le cadre du projet de motion, il est important d'entendre l'inquiétude des pétitionnaires et de réfléchir à ce qui peut être fait sur ce tronçon. Le groupe LJS-Verts'libéraux remercie les divers groupes de leur soutien au projet de motion et ajoute que ce sujet mériterait d'être renvoyé en commission Energie et environnement.

Mme BATARDON-CHAVAZ indique que ce Conseil est aujourd'hui saisi de deux objets qui traitent d'une même préoccupation : l'éclairage public de la commune. D'une part, il y a une pétition déposée par des habitants qui souligne certaines problématiques et présente les améliorations souhaitées. D'autre part, il y a la motion déposée par les élus proposant de réfléchir à un éclairage public intelligent, sobre, sécuritaire et respectueux de l'environnement. Il est intéressant de constater que ces deux initiatives, bien qu'émanant d'acteurs différents, se rejoignent sur plusieurs points. Dans ce contexte, il paraît logique que ces deux objets soient examinés conjointement, au sein d'une même commission. Aujourd'hui, l'Etat fixe un certain nombre d'exigences auxquelles les communes doivent se conformer. Dans le cadre du plan OptimaLux du canton de Genève, les décisions concernant l'éclairage des routes cantonales sont pilotées par l'Office cantonal des transports (OCT), tandis que les orientations énergétiques sont définies par l'Office cantonal de l'environnement et de la nature (OCEN). Il serait donc utile que la commission auditionne l'OCT et l'OCEN, afin qu'ils puissent présenter leur vision et leurs recommandations. Cela

permettrait également de faire le point sur les démarches déjà entreprises par la commune et d'examiner la question dans sa globalité et de manière approfondie, afin de disposer de tous les éléments nécessaires pour nous prononcer. Le groupe Veyrier-Ensemble entre en matière et propose le renvoi de ces deux initiatives en commission de Energie et environnement.

M. MÜLLER annonce que dans le cadre de la réfection de la route de Veyrier, l'éclairage n'a pas été installé entre le carrefour du Stand-de-Tir et le premier feu pour piétons, 300 mètres plus bas. Cette pétition traite de ce manque d'éclairage public, source de danger potentiel. Le courrier de M. MAUDET fait référence à la stratégie cantonale OptimaLux qui prévoit l'extinction de l'éclairage public sur le domaine public cantonal, à l'exception des passages piétons et de certaines zones particulières. Cette stratégie est parfaitement cohérente et logique sur les routes cantonales, où les piétons qui circulent, tout comme les renards, sont très rares. Or, le tronçon visé par la pétition est situé juste avant l'école des Grands Esserts. Sur 300 mètres, il n'y a aucun éclairage et ceci représente un réel danger pour les élèves et les parents qui s'y rendent à pied ou en reviennent lorsqu'il fait déjà nuit. Par exemple, un élève qui emprunte la route Antoine-Martin pour se rendre à l'école, prend le trottoir de gauche une fois arrivé au croisement du Stand-de-Tir. Il marche alors 300 mètres dans le noir avant d'arriver à un passage piéton éclairé par un feu. De plus, les deux trottoirs sont bordés par une piste cyclable. Cycles et piétons, surtout s'ils sont vêtus de sombre et dans un environnement sans lumières, ont beaucoup de peine à se voir. M. MAUDET écrit que « le projet d'éclairage public de la route de Veyrier a été élaboré en collaboration avec la commune de Veyrier ». Ils veulent bien y croire, mais au vu de la situation dangereuse pour les riverains et pour les élèves, le groupe Le Centre propose que cette pétition soit renvoyée en commission, pour que le Conseil administratif confirme la déclaration de M. MAUDET, qu'il entreprenne une nouvelle analyse de la dangerosité de ce tronçon et qu'il reprenne contact avec les services de l'État.

M. FERGUSON indique que le groupe Socialistes-Vert·e·s souhaite dire sa satisfaction de voir ce Conseil aborder la question de l'éclairage public. La pétition reçue montre la préoccupation des communières et des communiers. Il est important que tous puissent se déplacer commodément à toute heure, et la prudence doit être plus importante encore envers les piétons qui sont les usagers de la route les plus vulnérables. Il y a donc lieu de remercier les motionnaires pour leur travail, en particulier pour la mention faite au point 4 du plan cantonal pour la biodiversité 2030. Ce point est capital, car il rappelle l'impact environnemental important que revêtent les éclairages publics et la prudence avec laquelle il faut traiter ce sujet. Aujourd'hui, l'importance de créer des trames noires, des couloirs de biodiversité, qui préservent les animaux de la lumière artificielle nocturne est connue. Lors des débats, la question de l'impact de l'installation de lampadaires intelligents sur la faune et de son éventuelle cohérence ou incohérence avec ces trames noires devra se poser. Enfin, ils notent, avec un peu moins d'enthousiasme, les diverses mentions d'un sentiment d'insécurité qui, il leur semble, ne trouveront pas réponse dans l'installation de lampadaires supplémentaires. Outre cet argument, ils sont résolument convaincus de l'importance de ce sujet. Ils souhaiteraient donc que ce sujet, qui a des impacts importants sur la biodiversité et sur la sécurité routière des communières et des communiers, puisse être approfondi en commission Energie et environnement.

M. HIRSCHHEL annonce que le groupe PLR approuve le principe de la motion et félicite les motionnaires pour la qualité de leur projet. L'éclairage intelligent offre l'espoir de concilier des besoins parfois contradictoires : la sécurité offerte par une illumination intense et continue, ainsi que la quiétude nocturne, la protection de la faune et l'économie d'énergie. Un plan intelligent doit également tenir compte des projets de l'Etat de Genève comme OptimaLux et d'autres. Ils proposent d'envoyer la pétition et la motion en commission de Energie et environnement.

S'agissant de la pétition, **M. ROBERT** rappelle qu'il y avait, dans un premier temps, un plan OptimaLux prévoyant une extinction de certains candélabres situés sur les voiries cantonales, durant la nuit. Depuis l'année dernière, VarioLux s'y ajoute et prévoit une extinction des feux au cœur de la nuit, soit d'1h00 à 5h00 du matin. L'Etat a demandé l'avis de la commune sur ce plan d'extinction, mais la route de Veyrier — du Val d'Arve au croisement de la route de l'Uche — n'est pas concernée par une attribution spécifique, car elle est en travaux. La commune sera donc questionnée sur ce tracé dans un deuxième temps. Néanmoins, des discussions avec les autorités ont porté sur l'installation de candélabres bas pour éclairer les piétons et les cyclistes. Différentes possibilités existent et il est bénéfique d'en discuter en commission.

L'entrée en matière pour le projet de motion et la pétition est acceptée à l'unanimité — 26 oui.

Le renvoi en commission Energie et environnement des deux initiatives est accepté par 25 oui et 1 abstention.

7. Questions et divers.

M. De KALBERMATTEN remarque que Veyrier a la chance d'accueillir le terminus du bus 7 aux Grands Esserts. Cette ligne est extrêmement importante et a une grande cadence. Tout le plateau de Vessy est un bassin d'afflux de passagers. Il lui semble donc important, dans une démarche visant à modifier les modes de déplacement, d'aménager cet arrêt de bus en y installant un garage à vélo ou des épingles, en attendant que Modus propose d'autres solutions.

Mme TAGLIABUE répond que l'arrêt de ce bus est provisoire. En fin d'année, il passera par les Grands Esserts et le terminus sera déplacé aux Tournettes. De plus, l'aménagement des Grands Esserts prévoit des épingles pour les vélos.

M. FERGUSON annonce qu'une communière lui a partagé qu'elle ne pouvait pas garer son vélo à panier au parking à vélo de l'école du Grand-Salève car les barres hautes ne le permettent pas. Il demande s'il est possible d'installer des barres à vélo basses.

M. MÜLLER émet la suggestion suivante concernant le point 6a de l'ordre du jour de ce soir. En effet, ce Conseil a accepté une modification partielle du règlement du Conseil municipal. Or, à sa lecture attentive, il apparaît que ce règlement contient encore un certain nombre d'expressions quelque peu dépassées. Par exemple, l'article 5 alinéa 1 commence par « les conseillers municipaux ». Or, ce Conseil municipal comprend également des conseillères municipales. Il souhaiterait que le Conseil administratif demande au juriste communal de réviser ce règlement pour

remplacer les expressions uniquement masculines par des expressions plus inclusives ou neutres et qu'il revienne avec un règlement adapté. Ainsi, le terme de « conseillers municipaux » pourrait être remplacé par « les membres du Conseil municipal ».

M. SUDRE prend la parole concernant la nouvelle « Lucarne ». Il veut remercier les nombreux membres de ce Conseil qui ont transmis des commentaires positifs et des félicitations. Il veut aussi revenir, avec tout le respect dû au Conseil administratif, sur une remarque faite au début de ce Conseil municipal. La Lucarne travaille sur la base des informations disponibles. Le budget annoncé pour l'aménagement du préau était de CHF 250'000. Le budget de CHF 440'000 finalement accordé confirme que l'expression "projet au rabais" utilisée dans l'article consacré à ce sujet n'était pas excessive. Il constate avec plaisir que cela n'est plus le cas. Enfin, les lecteurs auront remarqué la présence de trois codes QR sur la couverture de leur journal. Les deux premiers sont des invitations à rejoindre les partis respectifs. Ils ne concernent donc pas les participants à cette séance car il sait qu'aucun d'entre eux n'a l'intention de faire défection. En revanche, le troisième code QR permet de découvrir le programme communal de législature des Vert·e·s de Veyrier. S'il se permet de le mentionner ce soir, ça n'est pas seulement parce que c'était un travail dont ils sont fiers, mais avant tout parce que ce catalogue de plusieurs mesures et propositions pourrait donner des idées, bien qu'il ne doute pas que chacun en ait déjà beaucoup. Elles sont à présent dans le domaine public et ils n'en sont aucunement propriétaires. Si certaines des propositions de cette "boîte à idée" les séduisent ou existent dans leurs programmes, ils peuvent compter sur leur appui. Beaucoup sont consensuelles ou de bon sens et c'est dans cet esprit qu'ils ont volontiers co-signé des postulats et des motions dont ils n'étaient pas à l'origine.

M. SCHWOK remarque que le bus 7 sera prolongé jusqu'aux Tournettes en fin d'année. Il s'enquiert donc de l'avenir du bus 20 qui devra alors être supprimé. En effet, les utilisateurs quotidiens de ce dernier sont très soucieux de le maintenir.

Mme TAGLIABUE répond que cela n'est pas lié au bus 7, mais au bus 21. En effet, c'est à l'arrivée du BHNS 21 que le changement sera effectué. Cette solution ne convenant pas à la commune, elle a déjà demandé à plusieurs reprises au canton de maintenir, durant six mois après l'arrivée du BHNS 21, le parcours actuel du bus 20. S'il s'avère alors que le bus 20 se retrouve pris dans les embouteillages entre le giratoire du pont de Sierne et le Stand-De-Tir, la commune en prendra acte. Néanmoins, à ce jour, le canton n'est pas favorable à cette demande.

M. MESOT félicite la Fanfare de Veyrier qui a brillamment représenté la commune dans le cadre de l'émission « Le kiosque à musique ». Sa représentation a été diffusée depuis la salle Grand Salève. Il regrette que l'information n'ait été communiquée que tardivement. Ensuite, il remarque que cette législature a des progrès à faire en matière de communication, que ce soit entre le Conseil administratif et les groupes politiques ou entre les conseillers municipaux lorsqu'il est question de cosigner un projet. Il encourage tout un chacun à faire des efforts sur ce point.

La séance est levée à 21h10.

La secrétaire générale

Pascale Lipawsky

Le secrétaire
du Conseil municipal

Yves Mesot

Le président
du Conseil municipal

Jean-Eudes Gautrot